

UNE EQUIPE MEDICALE PERFORMANTE

Chaque Pôle espoirs est tenu par arrêté ministériel d'assurer le suivi médical des athlètes.

Basé sur le site du CREPS, le centre médical permet un suivi rigoureux des jeunes sportifs dans leur pratique intensive du basketball au quotidien.

L'ORGANISATION

Le service est coordonné par :

Dr Vincent GUILLARD

Spécialiste en médecine, biologie et traumatologie du sport. Titulaire du DIU d'échographie

- Du Lundi au Vendredi de 18h à 20h, il assure les consultations traumatologiques et pathologiques.

Mme Christine PEYRELONGUE (Infirmière)

- Présente 24/24, elle assure les premiers soins et gère les plannings des consultations et des visites médicales en collaboration avec les entraîneurs.

Mme Naima ABIOLA-RAULT – M Jean-Baptiste LAIDET – M Willy VALLEE (Kinésithérapeutes)

- Du Lundi au Jeudi de 18h à 20h, ils assurent sous prescription médicale les actes de kinésithérapie, de rééducation et de prévention.
- M Willy VALLEE intervient tous les mardis avec le Pôle espoirs Basketball sur la séance d'étirements

Mme Christelle BAUDIN (Psychologue)

- En charge du suivi psychologique obligatoire (2 bilans/an) des athlètes, elle accompagne nos jeunes sportifs dans la définition de leurs objectifs et dans la quête de leur projet. En fonction des besoins ou d'une démarche personnelle, la porte de son cabinet est toujours ouverte.

Mme Delphine LADRIL (Diététicienne)

- En spécialiste de la nutrition, elle joue un rôle important dans l'apprentissage et le respect de l'hygiène alimentaire. Tout en préservant le plaisir de manger, elle incite nos jeunes sportifs à manger équilibré.

M Marc JANIN (Podologue)

- En spécialiste du pied, si besoin, il corrige les troubles posturaux par la confection de semelles.

LES EXAMENS OBLIGATOIRES



1. LES EXAMENS MEDICAUX DE PRE ADMISSION SUR LES LISTES SHN, Espoirs ou partenaires d'entraînement.

Ces examens sont obligatoires pour la première inscription sur liste ministérielle.

Dans les 6 mois précédant la 1^{ère} inscription sur liste

- Examen médical
- Examen d'urines
- 1 ECG de repos
- 1 échocardiographie
- 1 électrocardiogramme d'effort d'intensité maximale
- 1 examen dentaire par un spécialiste

2. LES EXAMENS DE SURVEILLANCE MEDICALE : 2 fois / an

- 1 examen médical réalisé par le médecin du CREPS et son équipe comprenant :
 - Un entretien
 - Un examen physique
 - Des mesures anthropométriques
 - Un bilan diététique
 - Une recherche par bandelettes urinaires
 - Un bilan psychologique (2fois/an)